

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

Information réglementée

11 mai 2021

Le présent descriptif est établi conformément aux dispositions des articles 241-1 et 241-2 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Date de l'Assemblée générale appelée à autoriser le programme de rachat d'actions

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021.

2. Répartition par objectifs des titres détenus

Au 10 mai 2021, à minuit (heure de Paris), l'affectation des actions détenues directement par la Société s'établit comme suit :

Annulation	0
Attribution aux salariés et mandataires sociaux	2 944 182
Exercice de droits attachés à des valeurs mobilières	0
Croissance externe	0
Contrat de liquidité	33 500

3. Objectifs du programme de rachat

Société Générale envisage de renouveler son autorisation de rachat d'actions aux fins :

- d'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- de les annuler, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020 dans sa 26^{ème} résolution ;

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- de conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe ;
- de permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.

4. Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La résolution proposée à l'Assemblée générale prévoit que Société Générale pourrait acquérir ses actions ordinaires pour un volume allant jusqu'à 5% du capital à la date de réalisation de ces achats, étant rappelé que, conformément à la loi, le nombre d'actions détenues après ces rachats ne peut excéder, à tout moment, 10% du capital social.

Sur la base du capital actuel, la Société pourrait acquérir, dans le cadre du programme de rachat que l'Assemblée générale est appelée à autoriser, un nombre théorique maximal de 42.668.574 actions représentant 5% du capital social.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 75 euros par action, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 3.200.143.050 euros. Il est précisé que ce montant maximum est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

5. Durée du programme de rachat

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de l'autorisation d'achat de ses propres actions par la Société.

6. Exigences prudentielles, dont la recommandation de la Banque Centrale Européenne

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation.

Jusqu'au 30 septembre 2021, tant que perdurera la recommandation de la Banque Centrale Européenne (BCE/2020/62) du 15 décembre 2020, Société Générale ne procédera pas à des rachats d'actions aux fins de les annuler pour rémunérer les actionnaires. Pendant cette période, en conformité avec les exigences prudentielles et en accord avec la BCE, Société Générale pourra procéder à des rachats d'actions en vue d'autres finalités, dont celle de couvrir les engagements d'octroi d'actions au profit de salariés ou mandataires sociaux.

Au 4^{ème} trimestre 2021, Société Générale envisage de procéder à des rachats d'actions, dont des rachats aux fins de les annuler pour rémunérer les actionnaires à hauteur d'un montant équivalent à celui consacré au paiement du dividende (470 millions d'euros environ), si la BCE n'a pas reconduit sa recommandation et sous réserve qu'elle ait délivré son approbation.

Contacts presse :

Jean-Baptiste Froville [+33 1 58 98 68 00_jean-baptiste.froville@socgen.com](mailto:jean-baptiste.froville@socgen.com)

Corentin Henry [+33 1 58 98 01 75_corentin.henry@socgen.com](mailto:corentin.henry@socgen.com)

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable et responsable. Engagée dans les transformations positives des sociétés et des économies, Société Générale agit chaque jour avec ses équipes pour construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes.

Acteur important de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 133 000 collaborateurs dans 61 pays et accompagne au quotidien 30 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale**, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- **la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers** aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés;
- **la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World et Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigeo (Europe et Eurozone), STOXX Global ESG Leaders indexes et MSCI Low Carbon Leaders Index (World and Europe).

En cas de doute sur l'authenticité de ce communiqué de presse, rendez-vous au bas de la [newsroom de societegenerale.com](https://www.societegenerale.com/newsroom). Les communiqués émanant de Société Générale sont certifiés par la technologie blockchain. Un lien vous permettra d'y vérifier de l'intégrité de cette information.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter [@societegenerale](https://twitter.com/societegenerale) ou visiter le site www.societegenerale.com.